

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

P.L.U

Révision du Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER APPROUVE

2 Projet d'Aménagement et de
Développement Durables (P.A.D.D.)

P.L.U :

Arrêté le 16.06.2025

Approuvé le
09.02.2026

Visa

Date :

Signature :



7 rue de Lavoisier
31700 BLAGNAC
Tél : 05 34 27 62 28
contact@paysages-urba.fr

2

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026



ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE

REVISION DU PLU DE RIVIERES

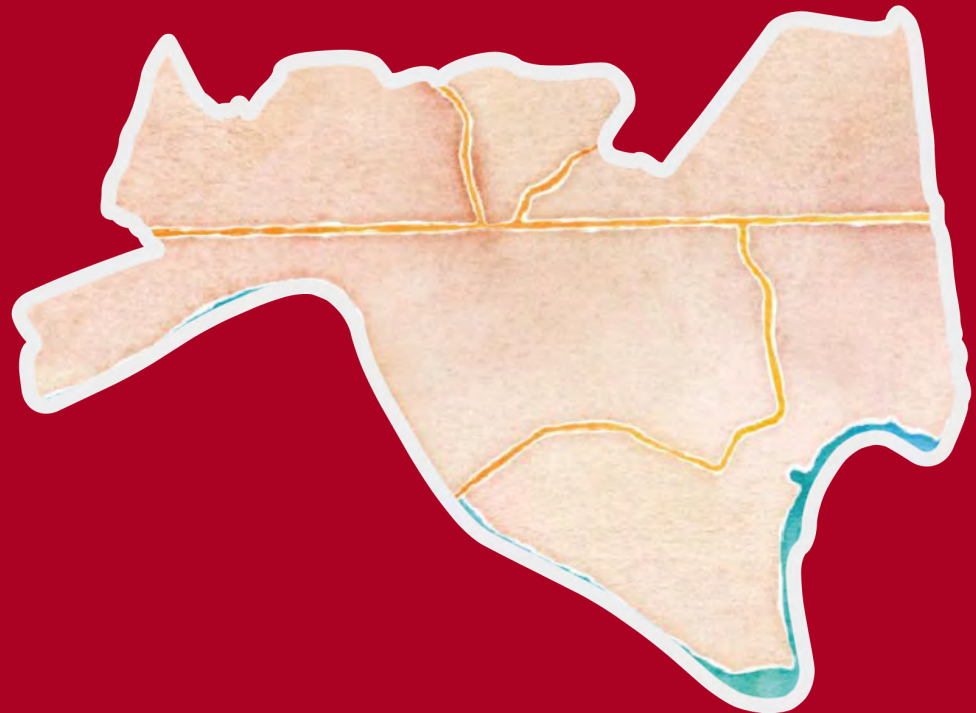
Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



PAYSAGES/COMET

RIVIERES

RESTITUTION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

REVISION DU PLU DE RIVIERES

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

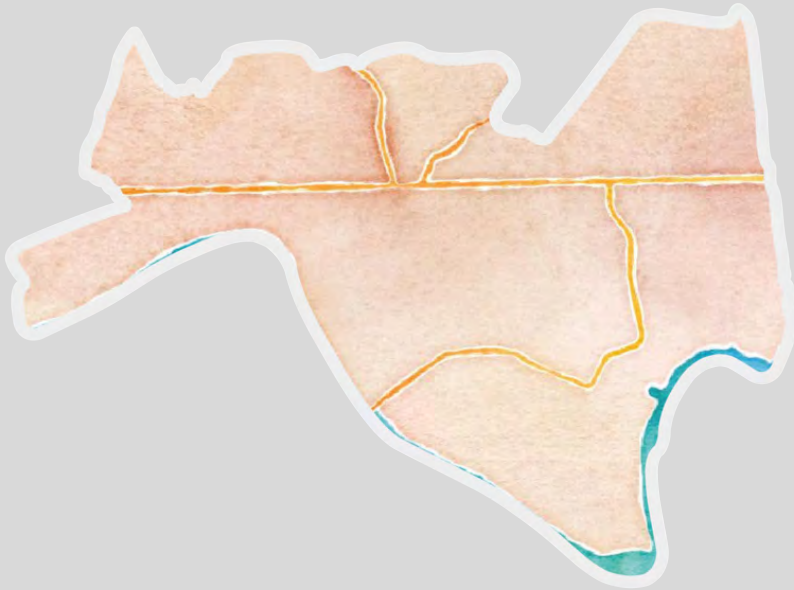
Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



PAYSAGES/COMET



UN PROJET POUR DEMAIN

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

LE PROJET COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



- Le PADD exprime le projet de territoire de la commune pour les dix années à venir.
- Il traduit l'ambition des élus d'afficher des actions volontaristes et qualitatives pour composer une cité agréable à vivre pour ses habitants promouvant un développement durable répondant aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.
- Commune située aux portes des pôles Albigeois et Gaillacois, Rivières constitue un lieu de vie agréable et attractif où les élus souhaitent accompagner un développement maîtrisé pour valoriser ce cadre de vie.
- Le PADD est la pièce centrale du PLU exprimant une vision à long terme du territoire : il expose un projet politique répondant aux enjeux du territoire.



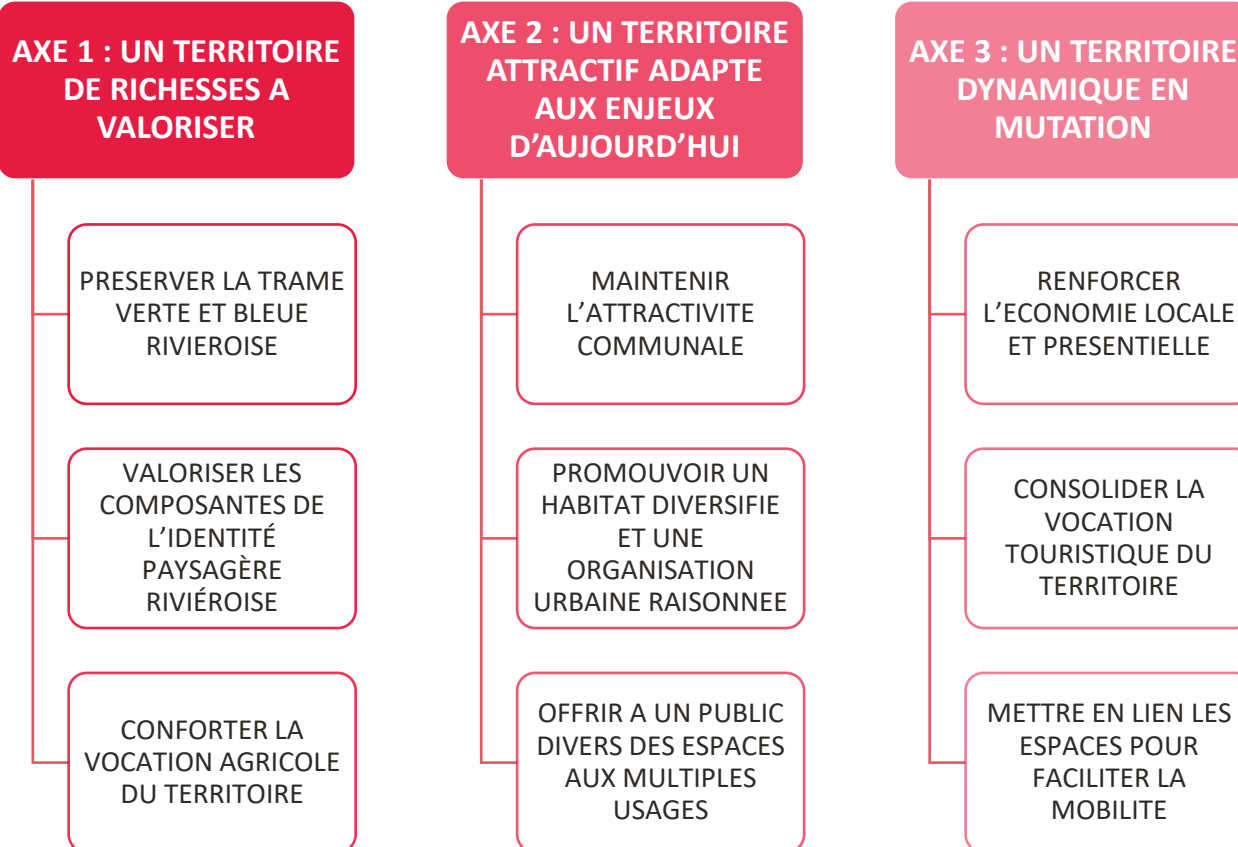
LE PROJET COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



REVISION DU PLU DE RIVIERES

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



PAYSAGES/COMET



AXE 1 : UN TERRITOIRE DE RICHESSES A VALORISER

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

CONSTATS

- Une richesse écologique reconnue (ZNIEFF, zones humides) centrée autour du Tarn
- Une biodiversité ordinaire liée aux éléments boisés et bocagers présent sur le territoire
- Des berges du Tarn boisées, au contact d'un ensemble bocager en aval du barrage mais dégradées en amont
- Une dispersion de l'habitat
- Des risques naturels significatifs identifiés

ENJEUX

- Conciliation du projet communal avec les enjeux écologiques repérés
- Consolidation des faiblesses du fonctionnement écologique
- Protection et renforcement de la ripisylve du Tarn et des autres éléments boisés
- Considération la sensibilité de la ressource en eau dans le projet de développement
- Limitation des phénomènes de mitage et d'étalement urbain
- Réflexion autour d'un projet cohérent avec les réseaux

PRESERVER LA TRAME VERTE ET

• Action 1 : Préserver l'ensemble des composantes naturelles

- Préserver les grands ensembles de biodiversité identifiés à large échelle et aux enjeux environnementaux avérés : ZNIEFF, zones humides, espaces sensibles ...
- Protéger la trame écologique en assurant le maintien des éléments de biodiversité ordinaire : boisements, haies, ruisseaux, ripisylves des cours d'eau, ...
- Maintenir et recréer les connexions entre ces ensembles par la protection et la requalification des corridors écologiques facilitant la circulation de la faune et de la flore.

• Action 2 : Faire du réseau hydrographique le fil bleu communal

- Maintenir les berges des cours d'eau et prévenir des risques identifiés (écrêtages, effondrement...), notamment en favorisant la plantation d'espèces adaptées,
- Valoriser le patrimoine de l'eau en :
 - Portant des actions sur les bords des cours d'eau : Le Tarn, La Saudronne, La Sagne etc. et sur des secteurs à enjeux : en amont du barrage, zone bocagère à l'Ouest du bourg, station d'épuration, zone d'expansion etc.,
 - Recréant un équivalent à la servitude de marchepied le long des berges du Tarn.

• Action 3 : Maintenir l'équilibre urbain/rural

- Recentrer l'habitat autour des noyaux constitués
- Limiter l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces naturels et agricoles dans la conception des projets urbains,
- Traiter la lisière des franges urbaines de manière éco-aménageable pour limiter l'impact du développement urbain sur la biodiversité.

• Action 4 : Orienter les choix d'urbanisation au regard des risques naturels et sanitaires

- Limiter l'exposition de la population aux risques identifiés en orientant l'urbanisation sur les sites sans enjeu,
- Prioriser le développement des secteurs équipés et desservis par les réseaux.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



PRESERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE R

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



ACTION 1 : Préserver l'ensemble des composantes naturelles



- Préserver les grands ensembles de biodiversité identifiés à large échelle et aux enjeux environnementaux avérés : ZNIEFF, zones humides, espaces sensibles ...



- Protéger la trame écologique en assurant le maintien des éléments de biodiversité ordinaire : boisements, haies, ruisseaux, ripisylves des cours d'eau, ...



- Maintenir et recréer les connexions entre ces ensembles par la protection et la requalification des corridors écologiques facilitant la circulation de la faune et de la flore.

ACTION 2 : Faire du réseau hydrographique le fil bleu communal



- Maintenir les berges des cours d'eau et prévenir des risques identifiés (écrêtages, effondrement...) en favorisant notamment la plantation d'espèces adaptées,

- Valoriser le patrimoine de l'eau en :



- Portant des actions sur les bords des cours d'eau : Le Tarn, La Saudronne, La Sagne etc. et sur des secteurs à enjeux : en amont du barrage, zone bocagère à l'Ouest du bourg, station d'épuration, zone d'expansion etc.,
- Recréant un équivalent à la servitude de marchepied le long des berges du Tarn.

ACTION 3 : Maintenir l'équilibre urbain/rural

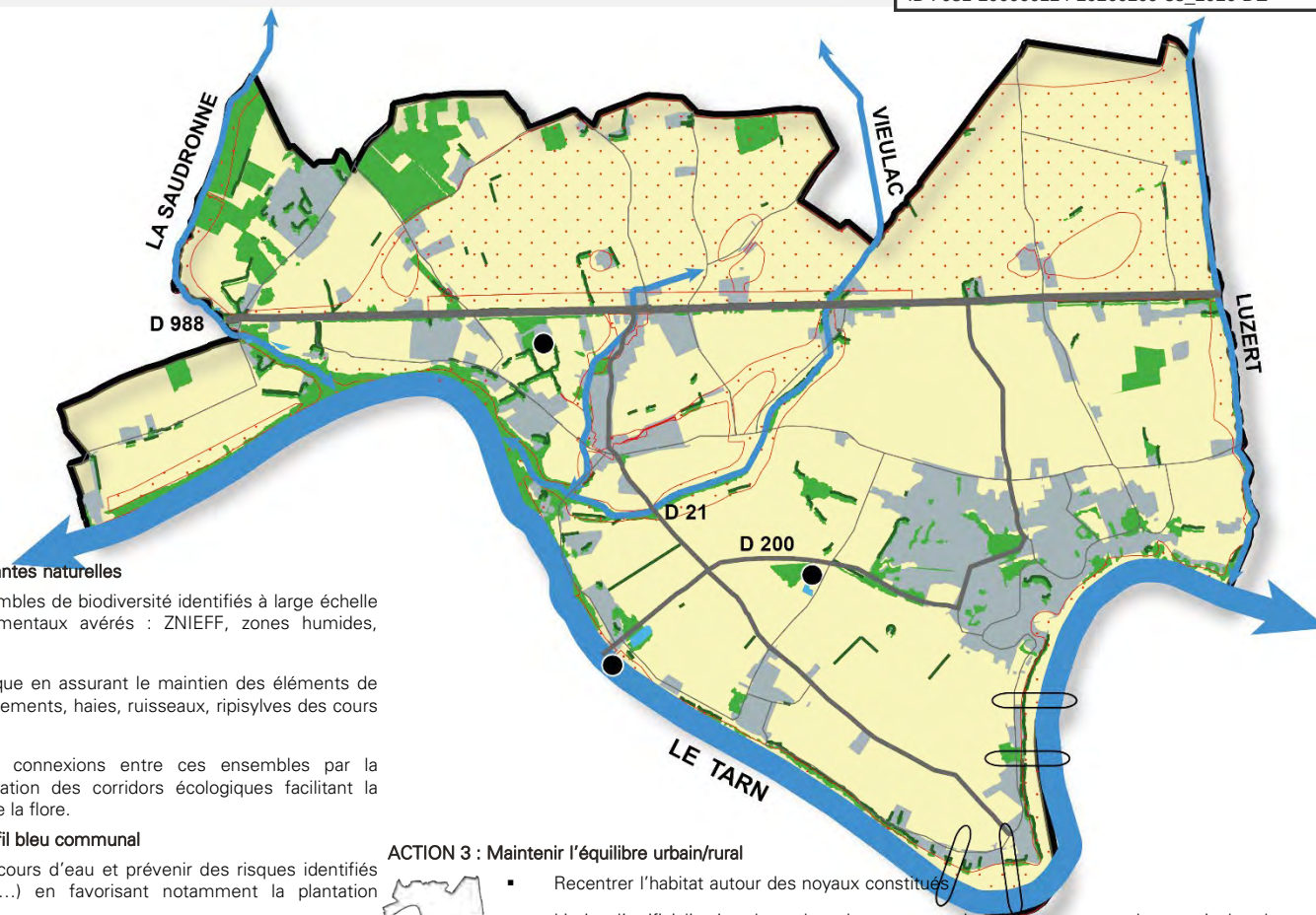


- Recentrer l'habitat autour des noyaux constitués
- Limiter l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces naturels et agricoles dans la conception des projets urbains,
- Traiter la lisière des franges urbaines de manière éco-aménageable pour limiter l'impact du développement urbain sur la biodiversité.

ACTION 4 : Orienter les choix d'urbanisation au regard des risques naturels et sanitaires



- Limiter l'exposition de la population aux risques identifiés en orientant l'urbanisation sur les sites sans enjeu,
- Prioriser le développement des secteurs équipés et desservis par les réseaux.



CONSTATS

- Un patrimoine témoin de la tradition rurale et agricole du territoire
- Absence d'élément patrimonial remarquable
- Des paysages structurés par des ensembles assez facile à repérer
- Une entrée de village manquant de lisibilité (côté RD988) & un centre bourg en quête d'identité

ENJEUX

- Réflexion sur l'identité patrimoniale locale
- Renforcement de l'identité du village
- Traitement paysager des abords de la RD 988 et des entrées de ville

VALORISER LES COMPOSANTES DE L'IDENTITE PAYSAGERE RIVIEROISE

- **Action 1 : Maintenir les spécificités du paysage local**
 - Mettre en scène le Tarn comme un vecteur de l'identité Riviéroise pour accompagner des actions sur des espaces à enjeux,
 - Préserver les grandes entités agricoles, marqueurs forts de l'identité communale.
- **Action 2 : Révéler le patrimoine du quotidien**
 - Préserver les cônes de vues offerts sur le paysage agricole et sur le Tarn,
 - Protéger et valoriser le patrimoine vernaculaire garant du cadre de vie local : centre-bourg, bâtis anciens, églises, maison de l'éclusier, petit patrimoine, croix, alignement d'arbres etc...
- **Action 3 : Concilier préservation du paysage et développement urbain**
 - Faire des entrées de ville des marqueurs qualitatifs du paysage communal, notamment sur la RD 988 et le centre bourg,
 - Définir des règles adaptées aux différents secteurs communaux et à leur identité : centre-bourg, lotissements, bâtis diffus, bâtis agricoles etc. tout en s'inspirant des codes de l'urbanisation traditionnelle.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



VALORISER LES COMPOSANTES DE L'IDENTITÉ RIVIÉROISE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

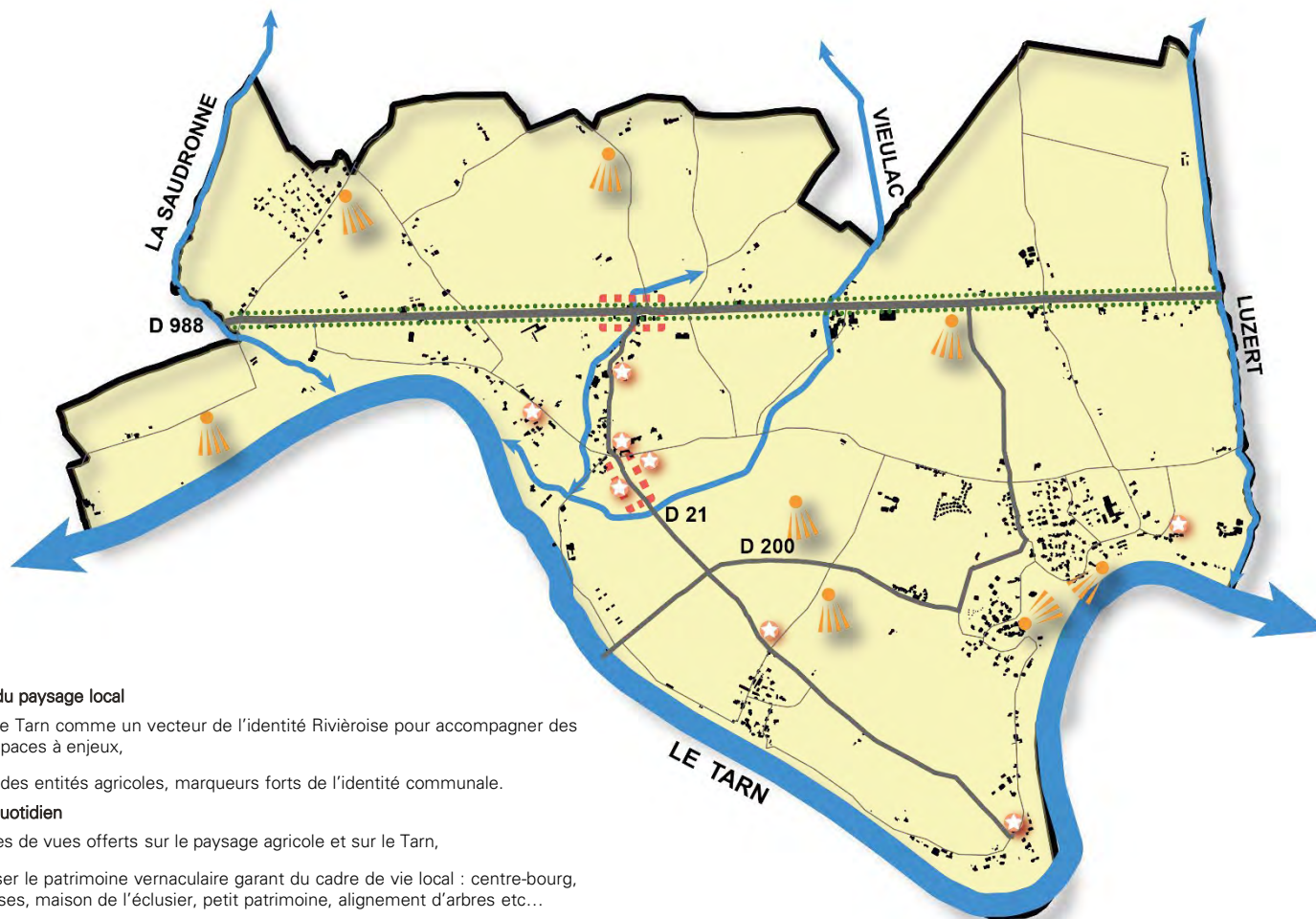
Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE

S²LO

PAYSAGES/COMET



ACTION 1 : Maintenir les spécificités du paysage local



- Mettre en scène le Tarn comme un vecteur de l'identité Rivéroise pour accompagner des actions sur des espaces à enjeux,
- Préserver les grandes entités agricoles, marqueurs forts de l'identité communale.

ACTION 2 : Révéler le patrimoine du quotidien



- Préserver les cônes de vues offerts sur le paysage agricole et sur le Tarn,



- Protéger et valoriser le patrimoine vernaculaire garant du cadre de vie local : centre-bourg, bâtis anciens, églises, maison de l'éclusier, petit patrimoine, alignement d'arbres etc...

ACTION 3 : Concilier préservation du paysage et développement urbain



- Faire des entrées de ville des marqueurs qualitatifs du paysage communal, notamment sur la RD 988 et le centre bourg,



- Définir des règles adaptées aux différents secteurs communaux et à leur identité : centre-bourg, lotissements, bâtis diffus, bâtis agricoles etc. tout en s'inspirant des codes de l'urbanisation traditionnelle.

UN PROJET POUR DEMAIN

CONSTATS

- Une activité agricole dynamique et pérenne
- Un territoire marqué par l'agriculture, ses paysages et son patrimoine
- Une urbanisation dispersée dans l'espace agricole

ENJEUX

- Soutien à l'activité agricole, son développement et sa diversification
- Accompagnement au maintien des paysages agricoles à enjeux
- Préservation de la fonctionnalité du foncier agricole
- Gestion de la cohabitation entre l'agriculture et les autres vocations du territoire

CONFORTER LA VOCATION AGRICOLE DU TERRITOIRE

- **Action 1 : Donner la priorité à l'activité agricole**
 - Maintenir des espaces agricoles homogènes pour assurer l'unité agricole,
 - Gérer l'interface entre espaces agricoles et tissus urbanisés pour limiter les risques de conflits liés à l'exploitation agricole,
 - Poursuivre la politique de redynamisation du centre-bourg afin d'optimiser le tissu urbain et limiter l'impact du développement urbain sur les terres agricoles.
- **Action 2 : Conserver les fonctions agricoles du territoire**
 - Définir des périmètres de développement suffisant autour des exploitations,
 - Valoriser l'agriculture de proximité et des circuits-courts,
 - Faciliter la diversification des activités agricoles, en lien notamment avec le tourisme, l'hébergement et le développement des énergies renouvelables.
- **Action 3 : Conforter la dimension paysagère des milieux agricoles**
 - Préserver le bâti agricole patrimonial en facilitant son réinvestissement,
 - Encadrer la constructibilité des espaces agricoles d'enjeux paysagers.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



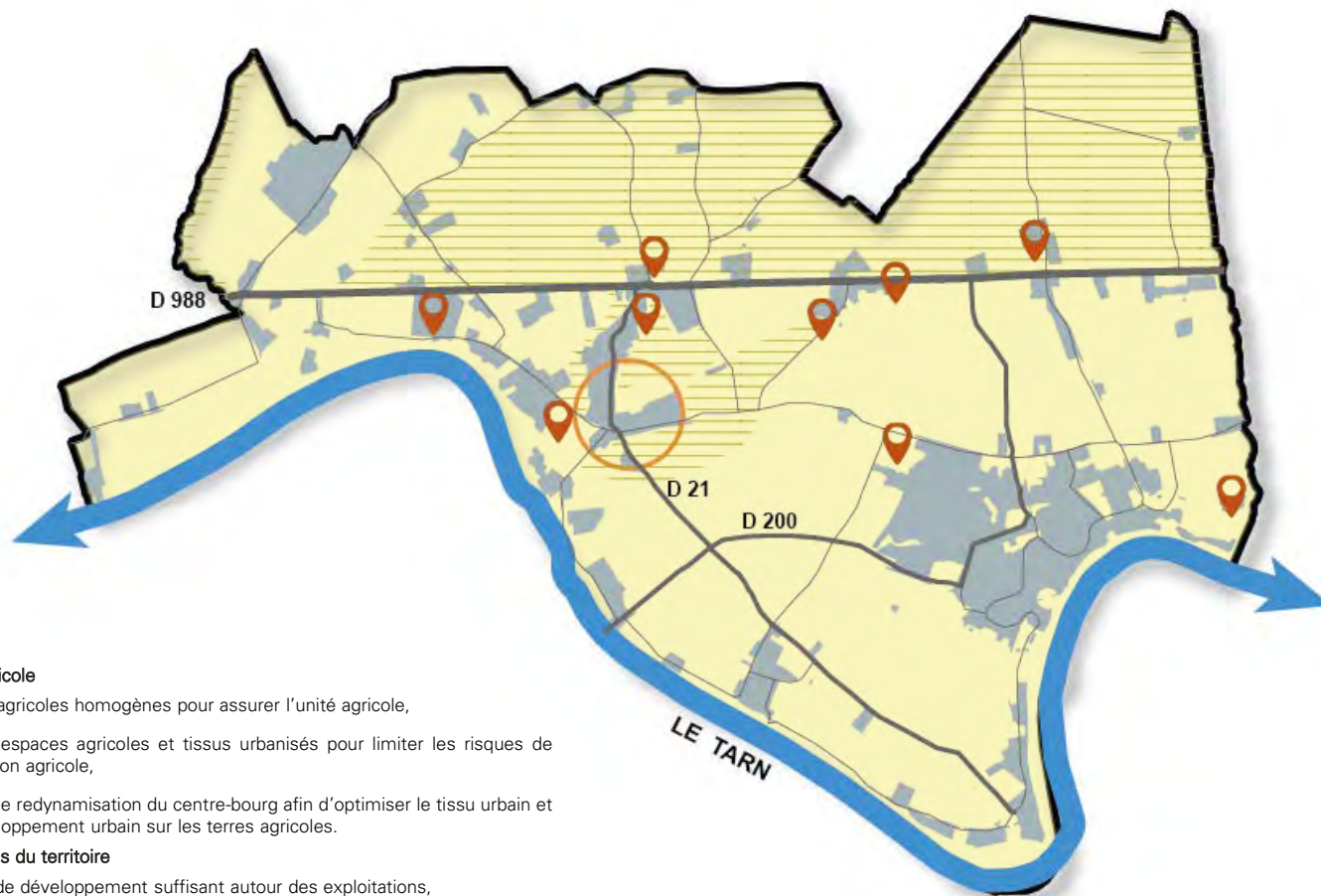
CONFORTER LA VOCATION AGRICOLE DU TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



ACTION 1 : Donner la priorité à l'activité agricole



- Maintenir des espaces agricoles homogènes pour assurer l'unité agricole,



- Gérer l'interface entre espaces agricoles et tissus urbanisés pour limiter les risques de conflits liés à l'exploitation agricole,



- Poursuivre la politique de redynamisation du centre-bourg afin d'optimiser le tissu urbain et limiter l'impact du développement urbain sur les terres agricoles.

ACTION 2 : Conserver les fonctions agricoles du territoire



- Définir des périmètres de développement suffisant autour des exploitations,



- Valoriser l'agriculture de proximité et des circuits-courts,
- Faciliter la diversification des activités agricoles, en lien notamment avec le tourisme, l'hébergement et le développement des énergies renouvelables.

ACTION 3 : Conforter la dimension paysagère des milieux agricoles



- Préserver le bâti agricole patrimonial en facilitant son réinvestissement,
- Encadrer la constructibilité des espaces agricoles d'enjeux paysagers.

REVISION DU PLU DE RIVIERES

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



PAYSAGES/COMET



AXE 2 : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ADAPTE AUX ENJEUX D'AUJOURD'HUI

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

CONSTATS

- Une augmentation croissante de la population depuis le début des années 1970
- Une population communale jeune et dynamique
- Un territoire attractif en renouvellement
- Une diminution de la taille des ménages impliquant la construction de logements et le développement des équipements de services du territoire
- Une consommation de 7,6 ha entre 2011 et 2020
- Une production de 85 logements entre 2011 et 2020

ENJEUX

- Poursuite et maintien de la croissance démographique communale
- Adaptation de l'habitat aux évolutions démographiques
- Intégration des enjeux de la gestion de l'espace et de la consommation foncière

MAINTENIR L'ATTRACTIVITE COMMUNALE

• Action 1 : Permettre l'accueil de nouveaux habitants

- Par sa position stratégique aux portes des pôles Albigeois et Gaillacois, la commune de Rivières a vu sa population tripler depuis la fin des années 1970. L'ambition de la commune est de poursuivre un développement sur un scénario au fil de l'eau sur les prochaines années.
- Ainsi, le projet s'inscrit dans une démarche d'accueil d'environ **260 habitants supplémentaires** à l'horizon 2035.

• Action 2 : Assurer une production de logements cohérente

- Pour répondre à l'accueil de nouveaux habitants sur la commune mais aussi au desserrement des ménages, environ **140 logements** doivent être produits à l'horizon 2035.
- La priorité d'accueil est donnée au bourg et au comblement des dents creuses ; le développement des hameaux constitués d'au moins 10 logements est conditionnée à la présence des réseaux suffisants.

• Action 3 : Intégrer les enjeux fonciers liés au climat dans le projet communal

- En déclinaison des objectifs de la loi climat et résilience, la consommation d'espace sera réduite de 50%.
- Entre 2011 et 2020, le développement urbain a consommé 7,6 ha : le modèle à développer dans le futur vise à réduire de moitié l'impact du projet urbain sur les espaces naturels et agricoles en ciblant une **consommation globale d'ENAF d'environ 3,8 ha**.

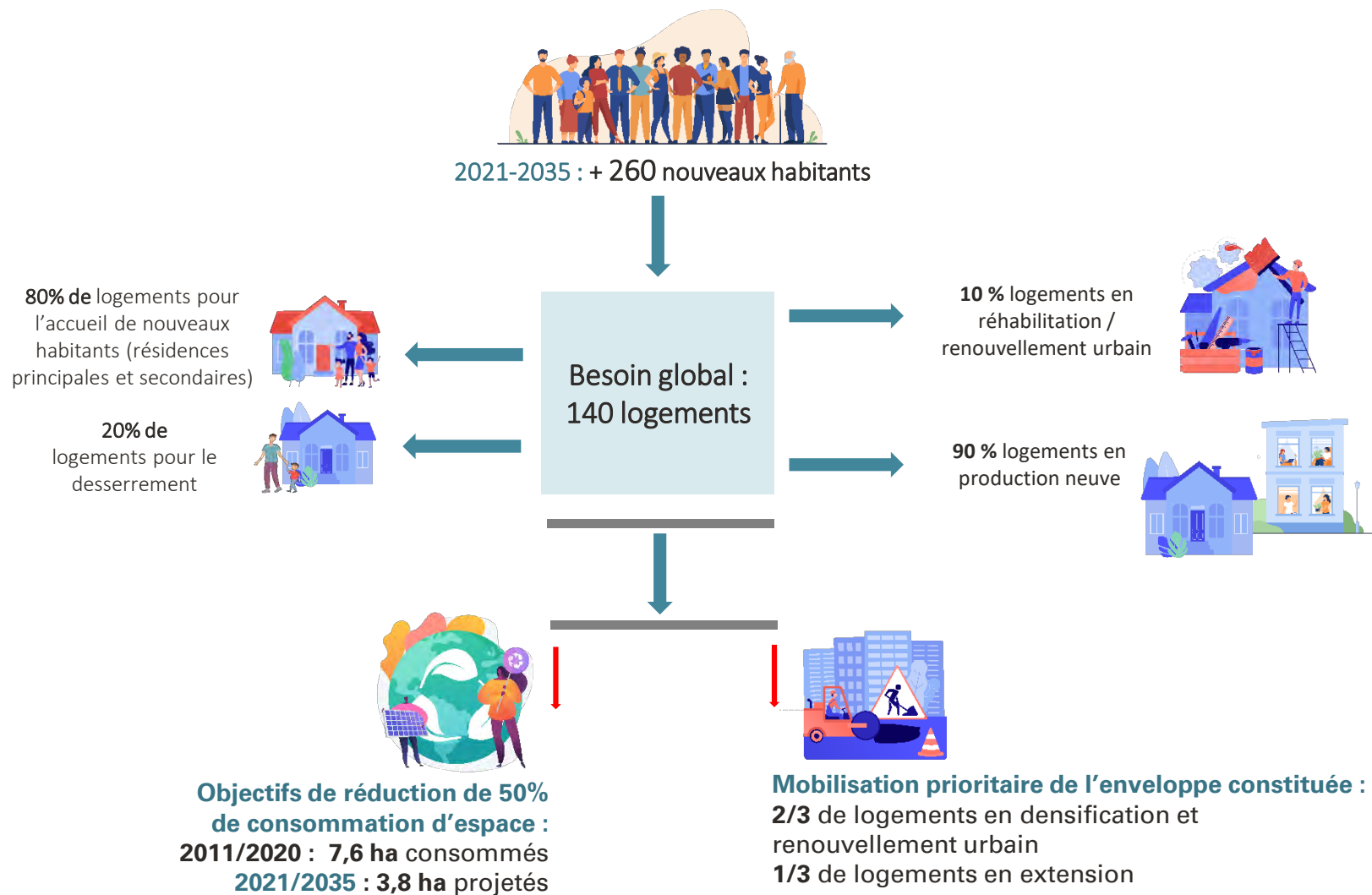
MAINTENIR L'ATTRACTIVITE COMMUNALE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



CONSTATS

- Un taux de vacance faible
- Une multiplication par deux du nombre de résidences principales entre 1990 et 2017
- Des logements peu ouverts à la location
- Un parc de logements marqué par la vocation touristique du territoire : 162 logements en 2019 soit ¼ du parc

ENJEUX

- Optimisation du potentiel ENR
- Accompagnement à la construction de logements répondant à toutes les étapes des trajectoires résidentielles
- Adaptation de l'offre urbaine aux évolutions démographiques récentes

PROMOUVOIR UN HABITAT DIVERSIFIÉ ET UNE ORGANISATION RECENTRÉE

- **Action 1 : Renouveler les formes urbaines pour les adapter aux enjeux actuels**
 - Diversifier le parc de logements dans sa taille, sa forme, son type, sa temporalité ... afin de répondre à une pluralité de profils,
 - Privilégier l'urbanisation sous forme de quartier afin d'accompagner la production de différentes typologies de logements : maisons individuelles, maisons de ville, logements intermédiaires, petits collectifs, maisons partagées ...
- **Action 2 : Mettre en place les conditions favorables à des projets urbains plus durables pour l'adaptation au changement climatique et la qualité de vie des habitants**
 - Encourager le déploiement d'un habitat énergétiquement sobre : énergies renouvelables, gestion des eaux, labellisation etc.
 - Faire une large place à la nature, garante d'un cadre de vie agréable, au sein des futurs secteurs de développement : plantations adaptées au changement climatique, gestion intégrée des eaux pluviales, espaces verts ;
 - Accompagner la requalification des espaces publics en donnant une place de premier choix au végétal.
- **Action 3 : Asseoir la centralité du bourg et maintenir l'équilibre entre milieu urbain et rural**
 - Privilégier le développement dans le cœur de bourg afin de renforcer la centralité autour du noyau historique offrant la mixité des fonctions répondant aux besoins des habitants,
 - Avoir une gestion économe du foncier en orientant en priorité le développement de l'habitat sur les espaces situés en densification, ne nécessitant pas d'investissements de la collectivité et n'impactant pas les espaces agricoles ou naturels,
 - Encadrer le développement du bâti hors des noyaux urbains en définissant une évolution conforme à la législation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



CONSTATS

- La présence d'équipements et de services adaptés au territoire
- L'accueil d'associations favorisant le lien social et le bien-vivre sur la commune
- La dépendance aux pôles alentours en termes d'équipements, de services
- Une évolution des attentes des ménages en termes de services et d'équipements

ENJEUX

- Réflexion autour d'un projet cohérent avec les équipements existants
- Adaptation de l'offre urbaine aux évolutions démographiques récentes
- Valorisation des espaces publics comme lieu d'accueil de la vie locale

OFFRIR A UN LARGE PUBLIC DES ESPACES AUX MULTIPLES USAGES

- **Action 1 : Adapter l'offre urbaine à la population présente et à celle à accueillir**
 - Pérenniser l'offre urbaine de la commune pour répondre aux besoins d'une pluralité de profils en adaptant et développant les équipements, services et espaces publics : city-stade, bouldrome, verger etc.
 - Définir une stratégie d'équipements complémentaires entre le bourg et le pôle d'Aiguelèze
 - Favoriser la mixité des usages pour tisser du lien social.
- **Action 2 : Structurer des lieux de rencontres**
 - Faciliter les interactions sociales en requalifiant et valorisant les espaces publics existants,
 - Créer des espaces publics au sein des secteurs de développement et porter une attention sur la qualité de leurs aménagements.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



REVISION DU PLU DE RIVIERES

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



PAYSAGES/COMET



AXE 3 : UN TERRITOIRE DYNAMIQUE EN MUTATION

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

CONSTATS

- Une intégration à la zone d'emplois d'Albi
- Une dépendance des pôles plus importants en emplois, en commerces et services
- Une progression des actifs ayant un emploi

ENJEUX

- Accompagnement au développement de l'économie résidentielle et de l'emploi local
- Inscription de la dynamique économique dans la stratégie intercommunale
- Soutien à l'activité agricole, son développement et sa diversification

RENFORCER L'ECONOMIE LOCALE ET PRESENTIELLE

- **Action 1 : Maintenir et développer les activités économiques pour porteuses d'emploi local**
 - Entretenir la complémentarité des activités présentes en développant une stratégie d'accueil favorisant la synergie entre les entreprises du territoire communal et intercommunal,
 - Redonner de la lisibilité dans les espaces dédiés en définissant le rôle de chacun et en améliorant leur intégration paysagère et architecturale,
 - Permettre le développement et la diversification des activités existantes tout en limitant les nuisances.
- **Action 2 : Développer l'économie locale et présenteielle**
 - Renforcer la centralité commerciale et de services de proximité en centre bourg pour répondre aux besoins des consommateurs locaux,
 - Accompagner la mixité fonctionnelle en permettant l'implantation d'activités non nuisantes au sein du tissu résidentiel.
- **Action 3 : Valoriser les ressources locales**
 - Maintenir et développer les activités existantes en zone agricole,
 - Soutenir le développement des énergies renouvelables pour participer à l'effort national de lutte contre le changement climatique.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



CONSTATS

- Une économie locale marquée par l'économie du tourisme et des loisirs
- Un pôle de tourisme et de loisirs jouant dont le rayonnement dépasse l'échelle locale
- Un parc de logements touristiques important
- Le développement d'une offre touristique avec plusieurs gîtes

ENJEUX

- Développement des activités touristiques et de loisirs, marqueurs de l'économie locale
- Affirmation de la vocation du secteur d'Aiguelèze
- Accompagnement à de nouvelles mobilités vers Aiguelèze pour l'ouvrir à un plus large public

CONFORTER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

- **Action 1 : Valoriser le lien avec le Tarn par le confortement de la base de loisirs d'Aiguelèze**
 - Permettre le développement des activités existantes : tourisme, loisirs, golf, ...
 - Valoriser le label de tourisme durable « Pavillon Bleu »,
 - Redynamiser le port de plaisance.
- **Action 2 : Conforter et diversifier l'offre d'hébergements**
 - Maintenir les secteurs dédiés à de l'hébergement touristique,
 - Ouvrir à une plus grande diversité d'offre hébergement, notamment par l'investissement du bâti patrimonial local.
- **Action 3 : Accompagner la mobilité liée aux loisirs et faciliter l'accès à Aiguelèze**
 - Mettre en réseau la base de loisirs avec le centre-bourg en favorisant l'émergence de nouveaux sentiers : bordure du Tarn, circuits vélos régionaux, voies piétonnes etc.
 - Envisager le franchissement du Tarn par les piétons,
 - Etudier les opportunités de desserte et de maillage supracommunal.

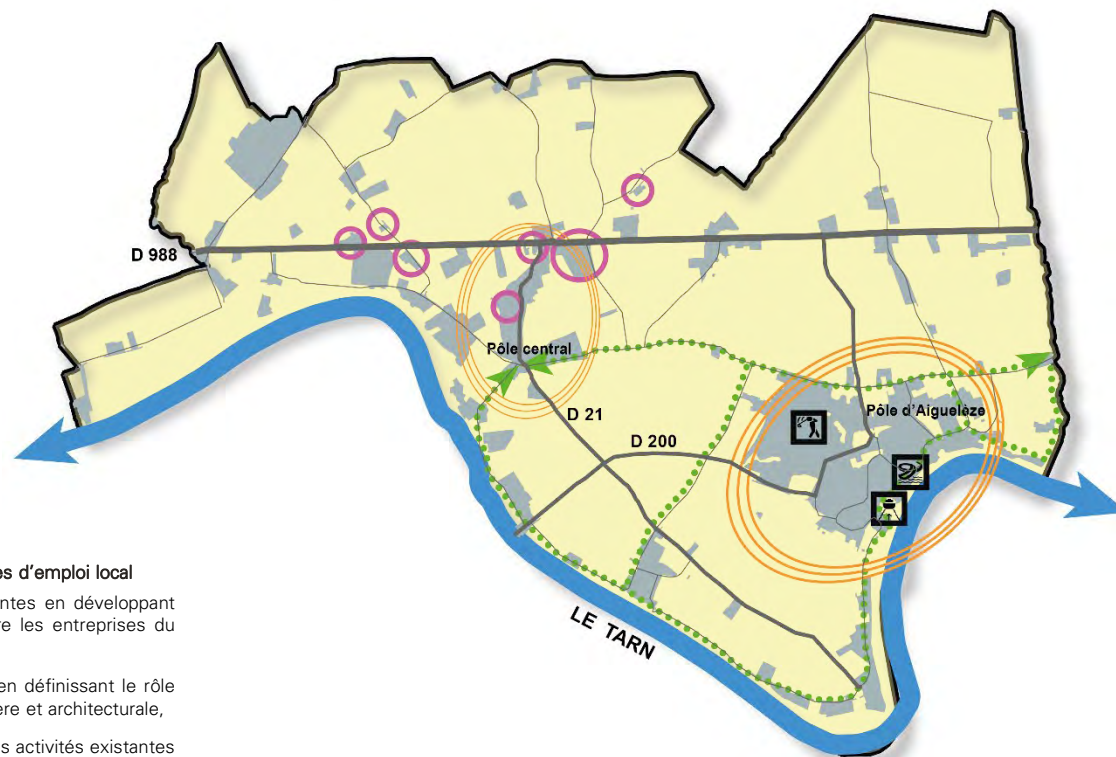
RENFORCER L'ECONOMIE LOCALE ET PRESENTIELLE CONFORTE LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



ACTION 1 : Maintenir et développer les activités économiques porteuses d'emploi local



- Entretenir la complémentarité des activités présentes en développant une stratégie d'accueil favorisant la synergie entre les entreprises du territoire communal et intercommunal,



- Redonner de la lisibilité dans les espaces dédiés en définissant le rôle de chacun et en améliorant leur intégration paysagère et architecturale,



- Permettre le développement et la diversification des activités existantes tout en limitant les nuisances.

ACTION 2 : Développer l'économie locale et présentielle



- Renforcer la centralité commerciale et de services de proximité en centre bourg pour répondre aux différents besoins des consommateurs locaux,



- Accompagner la mixité fonctionnelle en permettant l'implantation d'activités non nuisantes au sein du tissu résidentiel

ACTION 3 : Valoriser les ressources locales



- Maintenir et développer les activités existantes en zone agricole,



- Soutenir le développement des énergies renouvelables pour participer à l'effort national de lutte contre le changement climatique.

Action 1 : Valoriser le lien avec le Tarn par le confortement de la base de loisirs d'Aiguelèze



- Permettre le développement des activités existantes : tourisme, loisirs, golf, ...
- Valoriser le label de tourisme durable « Pavillon Bleu »,
- Redynamiser le port de plaisance.



Action 2 : Conforter et diversifier l'offre d'hébergements



- Maintenir les secteurs dédiés à de l'hébergement touristique,
- Ouvrir à une plus grande diversité d'offre hébergement, notamment par l'investissement du bâti patrimonial local.

Action 3 : Accompagner la mobilité liée aux loisirs et faciliter l'accès à Aiguelèze



- Mettre en réseau la base de loisirs avec le centre-bourg en favorisant l'émergence de nouveaux sentiers : bordure du Tarn, circuits vélos régionaux, voies piétonnes etc.
- Envisager le franchissement du Tarn par les piétons,
- Etudier les opportunités de desserte et de maillage supracommunal.

CONSTATS

- Une dépendance accrue à l'automobile en l'absence d'alternatives
- Un réseau départemental de transit coupant la commune en deux, pouvant engendrer des nuisances, notamment en termes de sécurité et de pollution de l'ancienne nationale RD988
- Un projet d'axe routier important structurant pour la l'ensemble du territoire et facilitant l'accès aux pôles voisins
- Des polarités déconnectées et difficiles à relier

ENJEUX

- Accompagnement au développement des mobilités douces
- Adaptation au changement climatique
- Renforcement des aménagements piétonniers autour pôles locaux

METTRE EN LIEN LES ESPACES POUR FACILITER LA MOBILITE

• Action 1 : Mailler le territoire pour faciliter les déplacements

- Mettre en œuvre les outils participant à la continuité des mobilités sur l'ensemble de la commune en cohérence avec le plan-guide en cours de réalisation,
- Connecter les différents pôles périphériques (pôle d'Aiguelèze, RD 988...) et le centre afin de renforcer son attractivité et sa découverte,
- Réduire la dépendance au tout automobile en offrant aux habitants des alternatives efficaces : aire de covoiturage, amélioration du réseau de transport en commun, voies douces...

• Action 2 : Apaiser les déplacements

- Sécuriser les liaisons vers les équipements publics afin d'améliorer l'accessibilité des usagers,
- Sécuriser le franchissement de la RD988 et du futur barreau de contournement du bourg,
- Poursuivre les actions de sécurisation et de réduction de la vitesse des véhicules à l'intérieur de l'agglomération et sur les axes principaux de liaison,
- Organiser une offre de stationnement satisfaisante pour limiter les conflits d'usages.

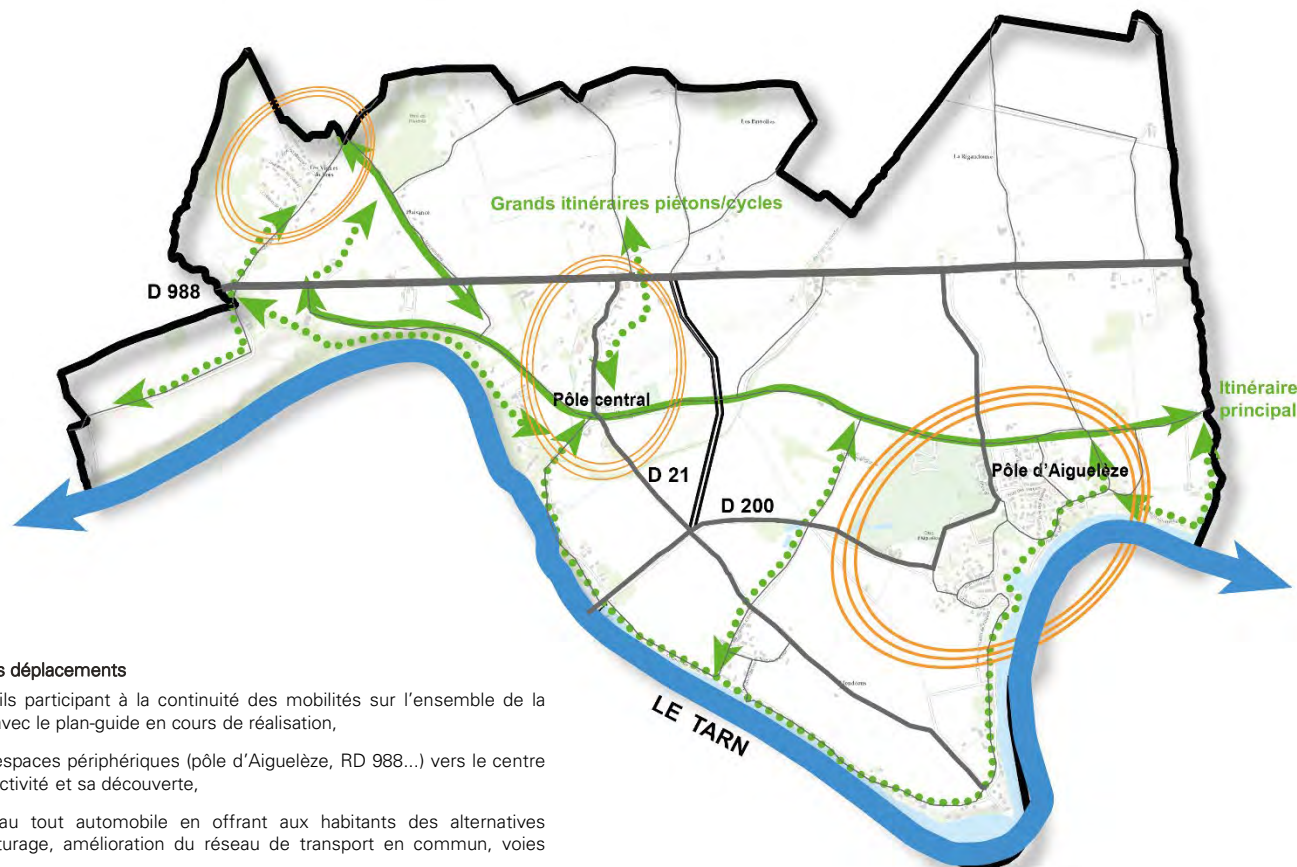
METTRE EN LIEN LES ESPACES POUR FACILITER LA MOBILITE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



ACTION 1 : Mailler le territoire pour faciliter les déplacements



- Mettre en œuvre les outils participant à la continuité des mobilités sur l'ensemble de la commune en cohérence avec le plan-guide en cours de réalisation,



- Connecter les différents espaces périphériques (pôle d'Aiguelèze, RD 988...) vers le centre afin de renforcer son attractivité et sa découverte,



- Réduire la dépendance au tout automobile en offrant aux habitants des alternatives efficaces : aire de covoiturage, amélioration du réseau de transport en commun, voies douces...

ACTION 2 : Apaiser les déplacements



- Sécuriser les liaisons vers les équipements publics afin d'améliorer l'accessibilité des usagers,



- Sécuriser le franchissement de la RD988 et du futur barreau de contournement du bourg,



- Poursuivre les actions de sécurisation et de réduction de la vitesse des véhicules à l'intérieur de l'agglomération et sur les axes principaux de liaison,

- Organiser une offre de stationnement satisfaisante pour limiter les conflits d'usages.

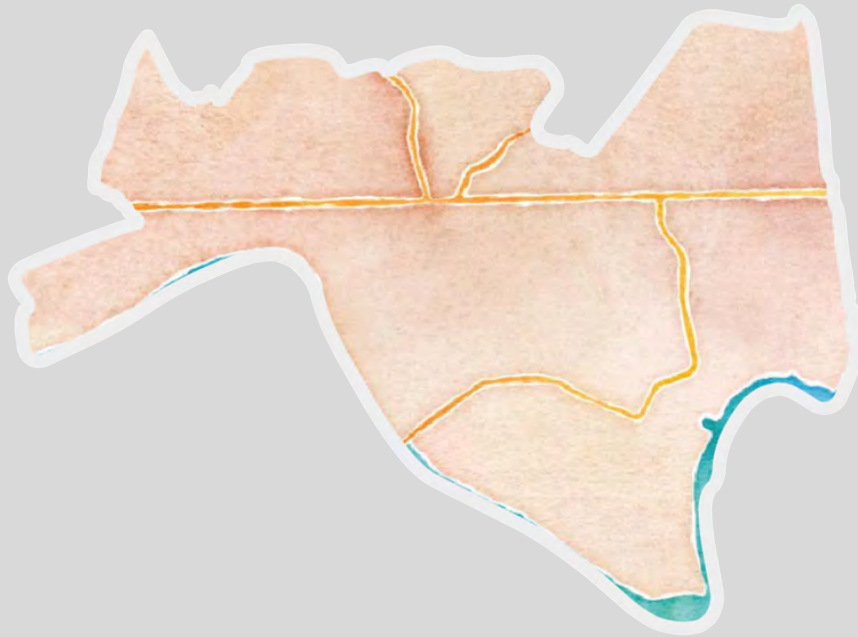
REVISION DU PLU DE RIVIERES

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE



SYNTHESE

SYNTHESE DU PROJET COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-38_2026-DE

S²LO

PAYSAGES/COMET



UN PROJET POUR DEMAIN